



LE POURQUOI PAS



Association loi 1901

L'association créée en 1999 a pour objet :

- La pratique d'activités liées à la montagne et à la nature, par ses adhérents (randonnées moyenne montagne, sorties thématiques, balades pédestres, ski, raquettes, ...)

EN S'ORGANISANT EUX-MÊMES ET POUR EUX-MÊMES,

- La connaissance du milieu montagnard et en particulier la flore et la faune,
- Les sorties touristiques, culturelles et amicales.

Pour ce faire :

1. Un calendrier de sorties sera proposé chaque trimestre. Ce sont les propositions de sortie d'un membre adhérent qui invite à partager cette sortie et coordonne toutes les informations

**MAIS, EN AUCUN CAS, IL NE SERA CONSIDERE COMME RESPONSABLE.
TOUT LE MONDE MET EN COMMUN SON SAVOIR ET SES CONNAISSANCES EN AUTO-
GESTION.**

Ce calendrier pourra être donné aux membres lors des réunions hebdomadaires ou consulté sur notre site Internet <http://www.lepourquoipas31.fr>

2. Il est vivement conseillé à tout participant d'être présent à la réunion du 1^{er} mercredi ou du 3^{ème} jeudi du mois pour la préparation et l'organisation matérielle des sorties : horaires, lieu de départ, mode de transport, mode d'hébergement, mode de repas, choix définitif du circuit et toutes autres suggestions concernant cette sortie.

S'il vous est impossible de participer à cette réunion, téléphonez à l'adhérent proposant la sortie avant le mercredi précédent celle-ci. Les inscriptions aux sorties de plusieurs jours seront clôturées et payables au moins 15 jours avant la date et dès que les places seront attribuées. Si le paiement n'est pas donné avant ces 15 jours, l'inscription devient caduque de droit.

3. Le partage des frais de déplacement pour la sortie en co-voiturage se fait sur la base du kilomètre parcouru par le véhicule (0.25€ par Km) avec ajout, le cas échéant, des frais annexes (autoroute, parking, droit de passage, ...) . Le total des frais de tous les véhicules est divisé par le nombre de personnes de la randonnée et la somme récupérée répartie entre les chauffeurs, soit par exemple:

Pour une randonnée à 100 km, avec 3 voitures et 11 personnes et des frais d'autoroute de 5 € par véhicule

Frais totaux = (5€ x 3) + [(100 Km+100 Km) x 3 autos x 0,25 €] = 165 €

Frais par personne = 165 : 11 = 15,00 €

Remboursement par véhicule = 165 : 3 = 55,00 €

La somme sera remboursée au chauffeur durant le repas de midi (penser à avoir de la monnaie !)

Ce calcul impose que toutes les personnes soient comptés au départ du lieu de covoiturage avec retour au même point (il n'y aura pas de passe-droit pour les personnes prisent en cours de route).

La participation demandée à chacun serait arrondie aux 0,50€ les plus proches. C'est à dire :

- Entre xxx,00€ et xxx,024€ la somme demandée sera xxx,00€
- Entre xxx,25€ et xxx,74€ la somme demandée sera de xxx,50€
- Entre xxx,75 et xxx,99€ la somme demandée sera de xxx,00€ + 1,00€



LE POURQUOI PAS



Association loi 1901

4. Hors de la « randonnée d'essai », tout participant à une sortie est tenu de souscrire une adhésion à l'association. Cette adhésion comprenant une assurance MULTI-LOISIRS IMPM ou FMPN par la FFRP couvre tous les risques, même le rapatriement hélicoptéré et la cotisation pour l'association, soit 57 € en Individuel et 110 € pour une famille avec des enfants pour l'année 2018/2019
5. Pour chaque sortie dans la nature, tous les participants devront être équipés au minimum de chaussures de randonnées, d'un sac à dos, d'un poncho, d'une gourde.
6. Pour des raisons de sécurité lors des randonnées, nous n'admettons pas nos amis à quatre pattes, même tenue en laisse, la montagne étant un lieu protégé et dangereux parfois pour eux.
7. L'adhérent doit lui-même se faire contrôler par son médecin afin de connaître ses aptitudes à pratiquer les activités qu'il souhaite exercer au sein de l'association. Un certificat médical obligatoire lui sera demandé lors de son adhésion ou de sa ré-adhésion.
8. Pour les adhérents mineurs : ils seront OBLIGATOIREMENT accompagnés d'un parent qui en assurera la responsabilité.
9. Pour le Non-adhérent, il pourra participer à une sortie (randonnée d'essai) sous son entière responsabilité. Il ne pourra le faire qu'une seule fois dans l'année sans prise de cotisations et devra seulement participer au frais de covoiturage.
10. Il est également souhaitable de faire connaître par écrit les coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'accident.

Pour tous renseignements concernant l'association, contactez :

Présidente :	Adrienne GAFFET	☎ 06 61 82 66 02
Vice-Président :	Serge CADEAC	☎ 06 11 66 03 46
Trésorière :	Annie PAUL-DANIEL	☎ 06 11 66 03 46
Trésorière adjointe :	Anne-Marie VIVEZ	☎ 06 89 45 43 31
Secrétaire :	Thierry ESCAFIGNOUX	☎ 06 52 38 47 50
Secrétaire adjointe :	Ginette ESPEYSSE	☎ 06 70 51 78 07
Documentaliste :	Dominique BOUTILLON	☎ 06 70 89 08 04
Accueil & Logistique :	Annie PRADEL	☎ 06 81 32 44 08
Santé :	Gilles CHARRIA	☎ 06 89 17 23 37

Adresse E-MAIL : contact@lepourquoipas31.fr
Site INTERNET du Club → <http://www.lepourquoipas31.fr>



LE POURQUOI PAS



Association loi 1901

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association tel que je viens de le lire dans les deux pages précédentes et qui vient de m'être remis en mains propres.

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé une assurance IMPN ou FMPN pour couvrir mes propres accidents corporels.

En outre, je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche notamment en montagne et m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai. Ainsi, je fournis lors de l'inscription le certificat médical obligatoire qui m'a été demandé.

Nom et Prénoms de l'adhérent :

Adresse :

CP & Ville :

Téléphone fixe:

Mobile :

Adresse Email :

Date de naissance (pour obtenir la licence) :/...../19.....

N° de téléphone de la personne à contacter :



LE POURQUOI PAS



Association loi 1901

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE :

Je soussigné

- **Autorise** l'association « le Pourquoi Pas », dans le cadre des randonnées qu'elle organise, à effectuer des prises de vue sur lesquelles je figure.
- **Autorise** l'association « le Pourquoi Pas », à utiliser les photographies sur lesquelles je figure pour une diffusion à but non commercial sur le site Internet de l'association.
- **Accepte** l'étendue géographique de cette autorisation qui constitue, compte tenu du média utilisé (Internet), le monde entier.

Les informations recueillies sur ces documents sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Le pourquoi pas 1, rue du Dr SCHWEITZER 31200 TOULOUSE

Toulouse, le :

Signature
(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)